

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

Médecine du travail et morale

Dr D. THONON

Dossier n° 2011 - 004 - 001

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)

Robert HAMAIDE, Georges VAN HOUT

Comité exécutif

Jacques CELS, Chemsî CHEREF-KHAN, Paul DANBLON, André DEJAEGERE,
Anne-Marie GERITZEN, Jacques Ch. LEMAIRE

Rubriques

Publications – Radio – Télévision

Publications – Abonnements

Christiane LOIR

(02) 650.35.90 – christiane.loir@ulb.ac.be

Secrétariat

Isabel MARTIN

(02) 640.15.20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

000-0047663-36

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorerez s'il vous plaît votre versement de 5 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

<http://lapenseeetleshommes.be>

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2011 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :

n° 81 – *Francs-Parlers n° 5*

n° 82-83 – *Les femmes et la franc-maçonnerie. Des Lumières à nos jours
(volume 1. Les XVIII^e et XIX^e siècles)*

n° 84 – *Une majorité musulmane à Bruxelles en 2030 :
comment nous préparer à « mieux vivre ensemble ? »*

Nos Toiles @ penser

disponibles sur demande et sur notre site <http://www.lapenseeetleshommes.be>

Projets d'action économique et sociale

- Aux grands mots les grands remèdes*, M. JUDKIEWICZ, 2010.
L'éthique de la sollicitude et la protection des personnes vulnérables, Ch. COUTEL, 2010.
La médecine et les responsabilités de l'homme, Dr. HUBINONT, 2009.
Plaidoyer pour une médecine « intégrative », Th. JANSSENS, 2009.
Un atelier d'improvisation pour les détenues de la prison de Berkendael, P. HOUYOUX, 2008.
Faut-il avoir peur des communautés immigrées ? A. MANÇO, 2008.
Quel avenir pour la recherche scientifique en Belgique ? J. C. BAUDET, 2008.
Article 27. Un réseau créatif, L. ADAM, 2007.
Les enfants dans les centres fermés pour illégaux, V. SILBERBERG, 2007.
Désirs éthiques et désirs critiques pour une politique culturelle de gauche, M. HELLAS, 2007.
D'un papillon à une étoile, J. CORNIL, 2007.
Complexité, identité, fraternité, citoyenneté : le quadrige de la reliance, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Brèches, J. CORNIL, 2007.
Comment vivre à Bruxelles malgré le coût des loyers, N. CASTELIJN, 2006.

La lutte contre les fausses croyances et les fausses sciences

- La grande intelligence, illusion ?*, P. J. MAINIL, 2010.
L'âme existe-t-elle ?, P. J. MAINIL, 2010.
Et Dieu dans tout cela, R. DEJAEGERE, 2010.
Les fausses sciences, J. PIRON, 2010.
Effets pervers de la morale chrétienne, B. MILHAUD, 2010.
Les erreurs de la science comme indices de sa valeur, J. C. BAUDET, 2010.
L'évolution et la notion de vie, O. PIRON, 2010.
Les théories physico-chimiques, M. FLORKIN et J. BRACHELET, 2010.
Les fausses sciences. Les pièges de la représentation, J. PIRON, 2010.
Les fausses sciences. L'« explication » unique et le savoir total, J. PIRON, 2010.
Science et foi. Problème périmé ou problème éternel ? P. ROBIN, 2009.
Science et foi. Les croyants devant la science, P. ROBIN, 2009.
Science et foi. La solution moderniste, P. ROBIN, 2009.
Foi contre science, Ph. MAASEN, 2009.
Les droits humains, ici et maintenant, P. GALAND et B. VAN DER MEERSCHEN, 2008.
Que penser de l'intégrisme féministe ? J. GABARD, 2008.
Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah, A. GOLDSCHLÄGER, 2008.
« Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. COUTEL, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. MANÇO, 2008.
Actualité des Protocoles, J. JAMIN, 2007.
Droits et recours de la victime de prétendus voyants, gourous, mages, guérisseurs et autres charlatans invoquant le paranormal, N. DE BECKER, 2006.
Les complots : sujet de la littérature populaire, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2006.
Le cinéma, la télévision et les jeux vidéos illustrent la peur des conflits, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2006.

La lutte contre les extrémismes politiques

- J'exècre les révisionnistes, fulminait Dominique*, P. J. MAINIL, 2010.
Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah, A. GOLDSCHLÄGER, 2010.
La franc-maçonnerie en terre d'islam, R. Y. DAJOUX, 2009.
L'homme qui ne portait pas de chaussettes ou Quel Einstein célébrons-nous ? P. MARAGE, 2008.
La sociologie est-elle une science ? Cl. JAVEAU, 2008.
Le rôle de l'expérience en philosophie, D. SERON, 2008.
Un modèle d'univers, J.-F. PONSAR, 2008.
Le truchement majeur, J. CELS, 2008.
Propos d'un libertaire sur l'éthique, P.-J. MAINIL, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. MANÇO, 2008.

- Les limites de la liberté*, J. JAMIN, 2007.
Nature, culture et extrême droite, J. JAMIN, 2007.
Pour un personnelisme pluraliste, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Les religions meurtrières, E. BARNAVI et Ch. CHEREF-KHAN, 2007.
Réflexions sur la montée de l'islamisme, E. BARNAVI et Ch. CHEREF-KHAN, 2007.
Récits de Colombie, J. CORNIL, 2007.
Le totalitarisme, M. HELLAS, 2007
Les otages politiques, Fr. VANDEN DRIESCH, 2007.
Einstein et la politique, M. VOISIN, 2006.
Extrême droite et éducation permanente, M. MAESSCHALK, 2006.
Après quarante-cinq ans de présence musulmane en Belgique : « Sire, il n'y a pas d'islam belge »,
 Ch. CHEREF-KHAN, 2006.
Les tabous de l'immigration, J. CORNIL, 2006.

Avancées en faveur de l'éducation

- La dernière énigme de Léopold II*, G. TELLIER, 2010.
L'orientation sexuelle : biologie ou éducation, J. BALTHAZART, 2010.
Bye Bye l'unilinguisme, J. REYNAERS, 2010.
Quelques réflexions sur l'homme, V. DAUMER, 2010.
Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons, L. BOVY, 2009.
Propos d'un libertaire sur les religions, P.-J. MAINIL, 2009.
Introduire le cours de philosophie dans le secondaire, V. DORTU, 2009.
Bonheur et humanisme, Fr. DE GREEF, 2009.
Éducation permanente et philosophie pour enfants, M. VOISIN, 2007.
L'alimentation intelligente, A. BURONZO, 2007.
Prison-sanction et prison-éducation, J.-Cl. DE POTTER, 2007.
Trente propositions pour une école de la réussite, A. DESTEXHE, 2006.
L'avenir de l'université, J.-Fr. BACHELET, 2006.
Ce que montre PISA 2003 : les inégalités sociales dans l'enseignement en Belgique, N. HIRTT, 2006.
Les francs-maçons à la naissance de l'enseignement universitaire des sciences, J. LEMAIRE, 2006.
L'immersion linguistique, R. BRIQUET, 2006.
Coexistence des langues et des cultures. Entre utopie et réalités, R. RENARD, 2006.

Ambitions de la laïcité

- La laïcité et les laïcités : deux versions, un idéal*, M. BOLLE DE BAL, 2010.
Conscience athée, N. RIXHON, 2010.
Jean Meslier, curé et athée : un paradoxe ?, N. RIXHON, 2010.
Réflexions d'un libre examinateur ou d'un homme qui, du moins, croit l'être, P. J. MAINIL, 2010.
Peut-il exister une spiritualité laïque ?, J. RIFFLET, 2010.
Âme : Esprit/Doute/Foi, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Religion/Théologie : Dogme, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Athéisme : Agnosticisme/Cléricalisme, E. DE BEUKELAER et B. DECHARNEUX, 2010.
Nsr Abou Zeid et Mondher Sfar, J. WILLEMART, 2009.
De la difficulté d'être athée aujourd'hui, A. PIRLOT, 2009.
Humanisme et laïcité : Condorcet, précurseur de la loi de 1905 ? Ch. COUTEL, 2009.
Propos d'un libertaire sur les religions, P.-J. MAINIL, 2009.
De la tolérance à la reconnaissance ? J. PELABAY, 2009.
Artes Moriendi : comment aborder la fin de vie ? St. NELISSEN, 2009.
La dépénalisation de l'euthanasie a été un combat laïque, R. LALLEMAND, 2009.
Questions sur la laïcité en Europe, Cl. VAILLANT, 2009.
Science et foi. Problème périmé ou problème éternel ? P. ROBIN, 2009.
Science et foi. Les croyants devant la science, P. ROBIN, 2009.
Science et foi. La solution moderniste, P. ROBIN, 2009.
Héritier des Lumières, Condorcet « traducteur » de Voltaire, Ch. COUTEL, 2008.
Les médecines parallèles, P. DEBUSSCHERE, 2008.
Six années d'euthanasie légale : bilan, M. ENGLERT, 2008.
Le conseiller laïque serait-il un semeur d'interrogations dès qu'il centre son action sur l'écoute de l'autre ? M. MAYER, 2008.
La franc-maçonnerie est-elle une secte ? C. BRYON-PORTET, 2008.

- La laïcité française et la loi sur le port de signes religieux dans les écoles publiques*,
A. DUMOULIN, 2008.
- Lettre ouverte sur la tolérance*, G. HOTTOIS, 2008.
- Tiberghien, précurseur d'un idéal oublié*, V. DORTU, 2008.
- Islamophobie et culpabilité*, A.-M. DELCAMBRE, 2008.
- Un catholique face à l'euthanasie*, J.-J. JAEKEN, 2008.
- Euthanasie : le débat parlementaire*, Ph. MONFILS, 2008.
- « Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. COUTEL, 2008.
- Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions*, A. MANÇO, 2008.
- Divin et humain : religion et reliance*, M. BOLLE DE BAL, 2007.
- Bio-éthique et thanato-éthique*, M. BOLLE DE BAL, 2007.
- Vers une éthique de l'environnement*, J. CORNIL, 2007.
- La crémation : une éthique pour notre temps*, M. MAYER, 2006.
- La loi de dépénalisation de l'euthanasie : une démarche citoyenne*, J. HERREMANS, 2006.
- La laïcité dans la vie sociale*, Ph. GROLLET, 2006.
- Cent ans parès une loi mémorable de séparation des Églises et de l'État. Favoriser dans les sociétés plurielles les dialogues interculturel et interreligieux*, R. RENARD, 2006.
- 2.500 ans de pensée libre : 1^{ère} partie*, A.-M. HANSENNE, 2006.
- 2.500 ans de pensée libre : 2^e partie*, A.-M. HANSENNE, 2006.
- La laïcisation de l'art*, Ch. LOIR, 2006.
- Laïcité et diversité culturelle*, R. RENARD, 2006.

Réflexions sur l'éducation permanente

- Éducation permanente et philosophie pour enfants*, M. VOISIN, 2007.
- Prison-sanction et prison-éducation*, J.-Cl. DE POTTER, 2007.
- Extrême droite et éducation permanente*, M. MAESSCHALK, 2006.
- La FORel*, A. SCHLEIPER, 2006.
- La culture, une généreuse éducation permanente*, J. CELS, 2006.
- Le rôle charnière du cardinal Bellarmin*, J.-J. DE GHEYNDT, 2006.
- Jonas et la liberté. Dimensions théologique, ontologique, éthique et politique*, M.-G. PINSART, 2006.
- La rhétorique, moyen de convaincre*, M. MEYER, 2006.
- Représenter le zéro : un problème philosophique*, J.-J. DE GHEYNDT, 2006.
- Écrire en Belgique sous le regard de Dieu. La littérature catholique belge dans l'entre-deux-guerres*,
C. VANDERPELEN-DIAGRE, 2006.
- Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté*,
P. DUPONT, 2006.
- Rêveries d'un promeneur solitaire. Vagabondages imaginaires autour du nouveau siècle*,
J. CORNIL, 2006.

Comprendre aujourd'hui au travers des miroirs culturels

- Le petit monde d'outre-tombe*, A. CHABOT, 2010.
- L'existentialisme de Martin Heidegger*, G. AISEAU, 2010.
- Pôle Santé de l'ULB : histoire de lieux, de personnages, de découvertes*, S. LOURYAN, 2010.
- Les noms de famille*, J. GERMAIN, 2010.
- Bruxelles néoclassique : mutation d'un espace urbain (1775-1840)*, Ch. LOIR, 2010.
- L'existentialisme. Le rôle de la phénoménologie*, G. AISEAU, 2010.
- La liberté et l'histoire : la liberté et ses valeurs*, M.-J. LEFEBVE, 2010.
- La liberté et l'histoire : l'évasion du temps*, M.-J. LEFEBVE, 2010.
- Jean-Jacques Rousseau et la naissance de l'autobiographie*, R. TROUSSON, 2010.
- La Flandre aux Flamands*, P. STÉPHANY, 2010.
- Vision de la mort dans le judaïsme*, A. GOLDSCHLÄGER, 2010.
- Le Coran est-il authentique ?* J. WILLEMART, 2009.
- Le pain des oiseaux*, Y. NAMUR, 2009.
- La vision de la mort dans le judaïsme*, A. GOLDSCHLÄGER et J. LEMAIRE, 2009.
- La forme de la terre : des conceptions primitives à Aristote*, D. BOCKSTAEEL, 2009.
- L'architecture néoclassique à Bruxelles, reflet d'une société en mutation*, Ch. LOIR, 2009.
- Nietzsche, précurseur du nazisme ?* ANONYME, 1^{ère} partie, 2009.
- Nietzsche, précurseur du nazisme ?* ANONYME, 2^e partie, 2009.
- Nietzsche, précurseur du nazisme ?* ANONYME, 3^e partie, 2009.
- Kierkegaard, le père de l'existentialisme*, G. AISEAU, 1^{ère} partie, 2009.

- Kierkegaard, le père de l'existentialisme*, G. AISEAU, 2^e partie, 2009.
Kierkegaard et l'ascétisme, G. AISEAU, 2009.
Kierkegaard et l'incroyance, G. AISEAU, 2009.
La Belgique, un anachronisme d'avenir ? Ch. VAN DEN EYNDE, 2008.
La spiritualité, ANONYME, 2008.
L'Europe méditerranéenne, entre l'Occident et l'Orient, Ch. COUTEL, 2008.
L'évolution du freudisme, W. SZAFRAN, 2007.
La question rousse, V. ANDRÉ, 2007.
La valeur du temps dans un monde qui accélère, M. DE KEMMETER, 2007.
Le récit de vie, pierre d'angle de la sociologie existentielle, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Le Centre de culture européenne, M. IMBERECHTS, 2006.

Relais du monde associatif

- Les leçons de l'histoire et nous*, F. BRODSKY, 2010.
Mutilations génitales, J. CHEVALIER, 2010.
Présentation du réseau Financement Alternatif, A. BROUYAUX, 2008.
La Ligue de l'Enseignement, V. SILBERBERG, 2007.
Les enfants dans les centres fermés pour illégaux, V. SILBERBERG, 2007.
Mal au fesses pour le Congo, H. BOKHORST, 2007.
Ni putes ni soumises : un mouvement international pour libérer la parole et les initiatives,
 F. SIDIBE, 2006.
Le GRIP et ses activités, 2006.
Infor-Drogues. 1971-2006, trente-cinq ans déjà !, Ph. BASTIN, 2006.
*Les conseillers moraux laïques en milieu hospitalier,
 en maisons de repos et en maisons de repos et de soins*, N. BOLLU, 2006.
Les Maisons médicales et la Fédération des Maisons médicales et des Collectifs de soins de santé, 2006.

Interrogations et projets d'action sur quelques données sociologiques

- Multiculturalisme ou interculturalité : Tour de Babel ou cathédrale des Lumières ?*,
 G. VERZIN, 2010.
Problèmes de la drogue, C. SOMERHAUSEN, 2009.
La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. ANDRÉ, 2008.
Est-il nécessaire d'établir une censure sur le Web ? M. BRODSKY, 2008.
Parents de toxicomanes..., A.-M. LEGRAND et D. CRACCO, 2008.
L'argent des fourmis : religions - migrations - développement, A. MANÇO, 2008.
Le jeu pathologique, une maladie de la modernité, S. MINET, 2007.
Déliance, reliance, alternance, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Fraternité et/ou amitié : deux « relies » à relier, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Pour un personnalisme pluraliste, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Des valeurs réinterrogées. Penser ou dépenser. Marchandisation des valeurs et valeur d'usage,
 J. CORNIL, 2007.
Questions de sexualité, J.-L. GÉNARD, 2006.
Le travail : une valeur à réhabiliter, M. BOLLE DE BAL, 2006.
Violence, passions et guerres : cris des hommes, silence des dieux, M. BOLLE DE BAL, 2006.
Bribes réflexives sur la nouvelle divinité mercantile, J. CORNIL, 2006.
Conte le turbocapitalisme : taxe Tobin et enquête sur les sociétés de clearing, J. CORNIL, 2006.
Travers et valeurs de l'individualisme, J. CORNIL, 2006.

Construire l'Europe

- Le cheval de Troie. Sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe*, M. CONRADT, 2008.
Trois rêves évanouis, M. BOLLE DE BAL, 2007.
Le Centre de culture européenne, M. IMBERECHTS, 2006.

Éduquer à la citoyenneté

- Les droits de l'homme et le droit international public*, F. RYZIGER, 2010.
L'argent dans le monde moderne selon Charles Péguy, Ch. COUTEL, 2009.
Quelques réflexions sur les origines de l'homme, V. DOUMEN, 2009.
La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. ANDRÉ, 2008.
L'origine de la liberté, A. VAN KERCKHOVEN, 2008.

- Valorisation des compétences et co-développement*, A. MANÇO, 2008.
- Quelle place pour l'expression des convictions religieuses à l'école ?* N. GEERTS, 2007.
- Faits de société*, M. BOLLE DE BAL, 2007.
- Les discriminations et la démocratie de l'identité*, A. MARTENS, 2007.
- Les otages politiques*, FR. VANDEN DRIESSCH, 2007.
- Brèches*, J. CORNIL, 2007.
- Chronique d'un cours de philo. Intermède*, H. VAN CAMP, 2006.
- Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté*,
P. DUPONT, 2006.
- Quelques références du Conseil de l'Europe en matière de citoyenneté*, P. DUPONT, 2006.
- Évolution du statut de la femme. L'époque de la déesse-mère*, CLAV, 2006.
- Évolution du statut de la femme. La réconciliation des sexes*, CLAV, 2006.
- Évolution du statut de la femme. L'éveil de la conscience politique des femmes*, CLAV, 2006.

Médecine du travail et morale

Docteur D. THONON

La médecine du travail connaît des heures difficiles. Paradoxalement sans doute, à un moment où elle se situe au centre des préoccupations médico-sociales de nombre d'instances nationales ou supranationales, syndicales ou patronales, elle suscite précisément un intérêt que sa structuration actuelle ne permet pas encore de concevoir sans heurts, ni malentendus, dans un climat parfois passionné contre une opposition qui est loin d'être constructive.

L'évolution sociale – l'homme dans la cité –, l'industrialisation de plus en plus poussée, l'adaptation des plus récentes découvertes techniques et scientifiques ont multiplié d'une manière effarante les agressions que subit l'homme au travail, tant dans sa chair que dans son esprit.

Leur quotidienne répétition, leur incidence dénuée souvent de toute qualité spectaculaire ont malgré tout attiré l'attention. Pendant de longs mois, des hommes de toutes disciplines et de tous bords, des médecins, des psychologues, des sociologues, des économistes, des industriels et des travailleurs..., se sont penchés sur ce problème de l'homme au travail. En juin 1959, à Genève, condensant en trente-cinq points le fruit de ses travaux, l'Organisation internationale du Travail publiait la recommandation 112 sur la médecine du travail, recommandation qui « est » la véritable charte du médecin du travail, à savoir :

- assurer la protection des travailleurs contre toute atteinte à la santé pouvant résulter de leur travail ou des conditions dans lesquelles celui-ci s'effectue ;
- contribuer à l'adaptation physique et mentale des travailleurs notamment par l'adaptation du travail aux travailleurs et par l'affectation des travailleurs à des travaux auxquels ils sont aptes ;
- contribuer à l'établissement et au maintien du plus haut degré possible de bien-être physique et mental des travailleurs.

Mais il convient sans doute de rappeler que cette recommandation s'est inspirée de réalisations anciennes puisant leurs origines, soit dans un esprit social indéniable, soit dans des considérations strictement économiques, soit dans des textes législatifs de portée restrictive. C'est-à-dire que la

confusion la plus grande régnait jusqu'à présent au sujet de l'interprétation à donner au terme « médecin de travail ».

Il est certain que les premiers actes médicaux au sein de l'entreprise furent provoqués par le désir et le souci de sélectionner une main-d'œuvre robuste, puis de diminuer l'absentéisme pour raisons de santé en donnant des soins médicaux sur les lieux du travail. C'était l'époque des dispensaires d'usine à portée plus sociale que professionnelle.

Les premiers textes – au début de ce siècle – faisant de l'accident du travail un risque inhérent au travail et engageant la responsabilité de l'employeur, allaient ouvrir au médecin un nouveau secteur d'activités ; la parution des premiers textes régissant le droit à l'indemnisation pour maladie d'origine professionnelle, élargit une fois de plus l'éventail d'activité du médecin d'entreprise. Le médecin pénétrant sur les lieux du travail prenait connaissance d'une certaine pathologie professionnelle, mais prenait aussi conscience de l'influence du milieu du travail sur l'équilibre psychologique et physique des travailleurs.

Ainsi les premières dispositions légales fragmentaires sur la tutelle sanitaire des travailleurs exposés à des risques professionnels créaient de nouvelles obligations chaque année, et ce, petit à petit, en fonction des découvertes scientifiques les plus récentes et augmentaient parallèlement le nombre de travailleurs soumis à ces tutelles.

On peut espérer que, demain, l'homme au travail sera l'objet d'une sollicitude plus étendue encore du législateur ; la liste européenne des maladies professionnelles s'allonge, une surveillance plus étroite s'exerce sur un nombre de plus en plus grand de travailleurs. Tout porte donc à croire que, demain, le législateur exigera, à juste titre, la présence du médecin du travail sur les chantiers, en vue d'en préciser toutes les exigences sanitaires.

Hélas ! il faut cependant bien admettre qu'aujourd'hui encore, la tutelle sanitaire (en dehors des services médicaux du travail déjà organisés) n'est qu'imparfaitement réalisée dans la grande majorité des entreprises (moyennes et petites). Trop d'entreprises échappent encore aux obligations légales actuelles, trop d'entreprises ne les remplissent que formellement « pour être en règle avec la loi », en la décapitant de son esprit d'humaine efficacité, parce qu'elles ne veulent y trouver qu'une charge sans contrepartie.

Les travailleurs eux-mêmes n'y trouvent trop souvent aussi qu'une arme supplémentaire dans les mains du patron pour le « garantir » contre l'absentéisme, le « protéger » des malades et des handicapés, lui permettre de « s'assujettir » une main-d'œuvre idéale en fonction des fluctuations du marché de l'emploi. L'acte médical dans l'entreprise est trop souvent encore un acte d'expertise redouté par l'examiné.

Et parmi les médecins qui « font » de la tutelle sanitaire comme activité parfois très secondaire, combien sont au courant des dispositions légales actuelles ? Combien ont une idée un tant soi peu précise du nombre et de la symptomatologie des maladies professionnelles ? Combien connaissent d'une façon même grossière les chantiers du travail dans les établissements où ils ne font qu'examiner des travailleurs en dix minutes, remplissage des formulaires y compris ?

L'aspect « négatif » de ce bilan quelque peu sommaire pourrait sembler traduire un certain pessimisme, mais il s'agit bien là d'un pessimisme forcé, d'un pessimisme qui va s'atténuant lorsqu'on s'attarde à examiner les réelles et immenses possibilités « positives » de la médecine du travail.

Car la médecine du travail n'est pas de soigner les blessés, les accidentés du travail, de contrôler la réalité ou la durée de leur absence au travail, de leur accorder enfin l'invalidité, permanente, totale ou partielle à la mesure d'une perte d'intégrité anatomique.

La médecine du travail n'est pas de soigner des travailleurs malades, de jauger la véracité de leurs plaintes, d'évaluer et de réparer l'atteinte à la santé provoquée par l'exposition à un risque de maladie professionnelle.

La médecine du travail n'est pas non plus de sélectionner les plus robustes en matière de main d'œuvre en évinçant les malades, les handicapés, les faibles de corps ou d'esprit...

Ne serait-elle vraiment que cela, elle pourrait, dès lors, amplement justifier toutes les craintes, toutes les réticences d'aujourd'hui, le mépris même qu'elle suscita parfois par le passé.

Il y a quelques mois, *La Pensée et les Hommes* nous donnait à la télévision, un court-métrage extraordinaire d'Alain Resnais, *Le Mystère de l'Atelier 15*. Tous ceux qui ont vu ce film ont dû être frappés par le profond symbolisme qui se dégageait des images et des intentions du réalisateur. Dans les demi-teintes, la grisaille même du décor réel, qu'il avait planté, qu'il avait choisi, la tâche du médecin de l'usine apparaît comme banale, « grise » elle aussi, sans redondance spectaculaire, mais s'intégrant combien intimement dans cette atmosphère, si près de ces hommes, en cherchant avec eux, en les amenant à chercher l'origine toxique, insidieuse du *Mystère de l'Atelier 15*.

Certes, tout est loin d'être mystère dans les tâches quotidiennes du médecin d'entreprise, mais la réussite de cette enquête physiologique, la découverte de ce meurtrier-empoisonneur, la vitalité retrouvée de ce travailleur menacé soulignent – oh ! combien – l'aspect « positif » d'une médecine qui ne peut se cantonner dans une activité uniquement curative, mais qui voit s'ouvrir devant elle des perspectives immenses dans le domaine de la prévention physique et morale du travailleur.

Le médecin, au carrefour de toutes les forces qui forment le squelette de l'entreprise, tient une place difficile. Il faut qu'il acquière dès l'abord non seulement la confiance des employeurs, mais aussi et surtout celles des travailleurs. Car s'il est beaucoup demandé au médecin du travail, il doit de son côté beaucoup donner, en s'intégrant étroitement au mouvement de l'entreprise. Il doit être de mener à bien des tâches délicates et d'entretenir avec diplomatie des rapports aussi difficiles que variés tant avec le médecin traitant qu'avec le spécialiste consultant, tant avec les instances légales qu'avec les cadres et la maîtrise, tant avec les employeurs qu'avec les représentants des travailleurs.

En fait la médecine du travail n'est pas à conseiller à ceux qui n'y recherchent qu'une rémunération facile. C'est ce qui apparaît, sans contestation possible, si l'on considère les responsabilités, lourdes et multiples qui attendent le médecin d'usine.

Celui-ci aura de fréquentes décisions à prendre qui doivent s'inscrire dans des faits complexes ; il devra confronter son jugement médical avec l'organisation industrielle. Sa clinique siège à l'atelier, car elle doit tenir compte de facteurs économiques, techniques, psychologiques et sociaux qui gravitent autour de chaque cas particulier. Et à cet effet, combien devra-t-il multiplier ses contacts humains, consacrant une importante partie de son temps aux liaisons qui doivent s'établir aussi bien au sein de l'entreprise (direction, ingénieurs, maîtrise, délégués syndicaux, service social, service du personnel) qu'en dehors de celle-ci (le corps médical, les organisations patronales et syndicales, les services sociaux, les pouvoirs publics).

Comment pourrait-on concevoir que le seul désir d'un « poste fixe » puisse donner accès à un pareil complexe de responsabilités ! Comment pourrait-on concevoir qu'un jeune médecin n'ayant même pas encore fait son écolage des hommes au contact d'une clientèle ou des patients d'un service hospitalier puisse s'intégrer du jour au lendemain dans un pareil ensemble ! Chacun des anciens, des pionniers de la médecine du travail pourrait nous dire, seul, de combien aussi d'amères déceptions, de cuisantes désillusions fut bâtie une expérience acquise *on the field*.

Certes, il ne faut pas seulement protéger le médecin contre lui-même en lui donnant une formation morale de base aussi utile que nécessaire, mais en outre, il faut donner à ses devoirs quotidiens l'indépendance technique et morale indispensable. Cette médecine sociale, réglementée, ordonnée au bien individuel comme au bien collectif, doit rester humaine ; devant être au service de l'homme, elle doit respecter sa personnalité. Compréhension, compétence, courtoisie, sens des nuances ont toujours été les manifestations traditionnelles des caractéristiques extérieures du médecin. Aussi bien tout ce que le médecin du travail peut acquérir de valeur morale de psychologie perspicace, d'indulgence foncière, de tact humain, d'habileté créatrice, lui servira à donner naissance d'abord, à entretenir ensuite un climat de réelle

confiance réciproque. Bref, pour paraphraser ce mot profondément réaliste d'un confrère français du travail, rencontré au cours d'une lecture – il appartient au médecin du travail par sa personnalité et son humanisme, « de se faire pardonner l'obligation ».

Mais cela représente une somme d'adaptation et de diplomatie qui exclut toute dépendance, en dehors du cadre hiérarchique administratif de l'entreprise dans lequel il s'insère. Il existe bien sûr, la contrainte des habitudes locales et régionales spécifiques de cette entreprise ; il y a le respect des avantages acquis par les prédécesseurs ou les salariés. Il y a les objectifs administratifs : pour certains l'administratif doit préparer le travail médical, pour d'autres une bonne gestion financière doit faire des actes médicaux une chose rentable. Certains, rarement, demandent à leurs médecins, de tirer des conclusions scientifiques d'application pratique, en marge de leur travail quotidien. Les autres leur demandent de couvrir légalement et à moindres frais, leurs obligations et leurs responsabilités en matière de prévention sanitaire ; d'autres enfin, voudraient faire des médecins du travail, les auxiliaires de leur politique en matière de main-d'œuvre.

Que penser de toutes ces nuances ? Une certitude : le médecin du travail n'est ni le « négrier » du patron, ni un représentant syndical à l'échelon le plus élevé de la revendication dans l'entreprise ; son attitude, toute en nuances, se situe entre ces deux extrêmes, en fonction précisément des attitudes qu'il rencontrera dans le chef de l'un ou de l'autre. Mais ces nuances mêmes seront l'aboutissement de toute une philosophie ou une morale personnelle intime, qui doit s'établir par l'évolution que connaît la médecine elle-même.

Depuis plus de cinquante ans, la médecine a cessé d'être exclusivement individuelle pour devenir communautaire, collective. Mais à ce titre, elle ne peut être qu'essentiellement préventive. Et cette évolution contraint notamment les juristes du droit médical à donner à la notion du secret médical, par exemple, une interprétation qui ne sera pas toujours acceptée, ni sans heurts, ni sans d'âpres discussions. En réalité, la morale médicale se transforme et cette transformation est loin d'être accomplie d'une manière parfaite et unanime. Chacun se doit de consacrer à cette question un intérêt qui touche aux bases même de la profession.

Ainsi, l'intérêt médico-social s'élève contre le principe du secret dans certains domaines qui touchent à l'intérêt social. Rist déclarait, voici longtemps déjà, que l'intransigeance de ce principe le rend monstrueux.

« La doctrine orthodoxe », ajoutait-il, « nous vient de la médecine hippocratique. Elle date d'une époque où la notion même de contagion n'existait pas. Le médecin n'avait de devoirs qu'à l'égard de son malade. On ne s'imaginait même pas qu'il pût en avoir à l'égard de l'entourage de celui-ci ou du corps social tout entier. Toutes les questions de responsabilité

impliquées par la contagion ne se posaient même pas. Aujourd'hui, il en est tout autrement et nous tenons le médecin responsable de la prévention tout autant que du traitement. »

Si avec Vidal et Carlotti, nous transposons ce principe sur le plan de l'évolution industrielle, il faut admettre que le médecin est responsable de l'individu au travail, tant au point de vue de sa sécurité individuelle et de son état de santé physique, que de la sécurité et du bien-être physique de la collectivité. Ces auteurs sont ainsi amenés à considérer que le secret médical n'a été reconnu par le Code Napoléon en 1810, comme un principe d'intérêt public, en la circonstance, se confondait avec l'intérêt individuel des malades. Actuellement, l'essor de la médecine est tel que, dans le domaine médical, l'intérêt public doit s'aligner sur l'intérêt individuel. L'évolution sociale, si l'on adopte cette conception, devrait donc commander une révision des idées et des doctrines. La question se pose : devons-nous modifier notre conception du secret professionnel, de telle manière que, toujours en raison de l'intérêt public, on soit amené à ne plus considérer que l'« intérêt collectif primant l'intérêt individuel » ?

Mais engagés dans cette voie, où nous arrêterions-nous ? Le médecin du travail engage effectivement sa responsabilité à la fois vis-à-vis d'une communauté et d'un individu et ses responsabilités s'accroissent paradoxalement en fonction précisément de la confiance qu'il a su gagner.

Le problème me semble mal posé lorsque l'on dit que l'intérêt collectif doit primer l'intérêt individuel. Plus particulièrement, en médecine du travail, l'intérêt individuel dépend du bien-être du groupe tout entier et l'intérêt communautaire est inséparable de celui de chacun des individus qui le composent : « ils sont indissolublement unis ».

Chaque homme constitue un cas d'espèce et le rôle de médecin du travail ressortira par exemple à une pathologie particulière, dans un contexte socio-économique mêlant intimement l'individu et le groupe, non pas en vue d'un « contrôle évictif », mais en fonction de son rôle véritable, de manière à permettre au mieux l'adaptation du travail aux travailleurs. Et dans cette optique, inéluctablement, l'intérêt individuel impliquera nécessairement l'intérêt de la communauté.

Bref, le fondement moral le plus sûr de la médecine du travail, c'est effectivement le respect de l'intimité de l'individu. Ce respect lui assurera sa principale raison morale, qui sera d'autant moins contestée que le médecin d'entreprise aura su, chemin faisant, trouver les solutions convenables répondant aux nécessités essentielles de la médecine sociale collective.

Le médecin du travail ayant imposé sa compétence sur le plan professionnel par sa spécialisation technique, s'imposera à son tour sur le plan moral par ses qualités humaines. Il aura gagné la confiance, indépendamment de toute incidence politique syndicale ou confessionnelle.

Et cette confiance une fois gagnée, loin de lui faciliter la tâche, le mettra paradoxalement dès lors dans un rôle moral, bien au-delà de la mission qui lui avait été primitivement fixée. Ce rôle de « conseiller moral » du travailleur (cadre ou salarié) constituera la mission impérative à laquelle il ne pourra, ni ne voudra d'ailleurs se soustraire.

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos publications
et de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés



La Pensée et les Hommes ASBL

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02/640.15.20 – 02/650.35.90
secretariat@lapenseeetleshommes.be
christiane.loir@ulb.ac.be

Visitez notre site

www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Fédération Wallonie-Bruxelles

